

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité Social et Economique du 25 Avril 2023

<u>NOM</u>	<u>PRESENT(E)</u>	<u>EXCUSE (E)</u>
Laurent CHAPUS (Président)	X	
Laurene MUNIER (RRH - Invitée)	X	
Xavier FAUTRE (Responsable exploitation - Invité)	X	
Sarah PROST (Chargée de missions RH)		X
Christelle BAUDOUIN (Titulaire)	X	
Thierry PERRON (Titulaire)	X	
Christian KERVADEC (Titulaire)	X	
Annick LEY (Titulaire)	X	
Mohamed LAHAB (Titulaire)	X	
Bernard MONTEIRO (Titulaire)	X	
Aurélie HUDELLOT (Titulaire)	X	
Hervé ENRIETTO (Titulaire)		X
Elena BADAI RENARD (Suppléant)		X
Jean-Marc GUMBEL (Suppléant)		X
Cristina BATISTA (Suppléant)		X
Germain CANDE (Suppléant)		X
Abderahman HAMIDI (Représentant Syndical)		X

Début de séance : 9h45

Les membres du CSE approuvent le procès-verbal du 21.03.2023 à l'unanimité.

Informations direction :

1. Point activité commerciale

Appels d'offre :

- Lot 6B : nous avons remis notre dernière offre le 21/04/2023 et nous devrions avoir le résultat pour fin mai.
- SNCF : Remplacement train Nevers – Dijon -> En attente
- DIVIA : remise de notre offre le 27/04/2023

Tourisme / occasionnel :

- En cumul à fin mars 2023 : 358 302 € soit +22% vs budget 2023.
- Les conducteurs GT n'ont pas encore reçu leurs retours de demande de vacances d'été dû à un contrat à fort potentiel. En effet pour la période du 31/07 au 10/08 des cars Paris - Lisbonne et séjour Lisbonne ont été demandés pour les « JMJ » (un appel sera fait pour des volontaires).
- Bonne tendance sur avril 2023.

2. Point sur les effectifs

Départs CDI en mars 2023 :

Nom	Prénom	Emploi	Motif
LE CORRE	Assane	Conducteur Recevreur	Licenciement

Pas d'arrivée CDI en mars 2023

CDD en cours :

Nom	Prénom	Type Contrat	Emploi occupé
KLEINE	YANN	CDD Contrat Apprentissage	APPRENTI CARROSSIER-PEINTRE
EL OTMANI	Mouhcine	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
PARROT	Marion	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
COUETTE	Alain	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
MICHELIN	Franck	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
NAUDIN	Jean-René	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
CAGNOL	Philippe	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
EL ABDALAOUI ALAOUI	Moulay El Hassane	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR

Recrutements en cours :

- Mécaniciens Bus & Car
- Conducteurs Receveurs
- Alternant Assistant HSE

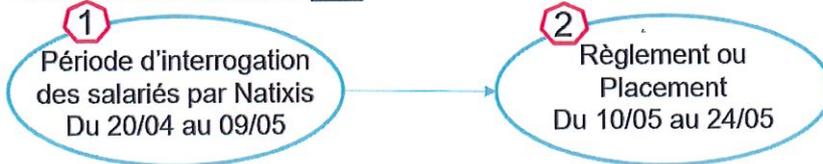
3. Planification des dates des prochains CSE :

- 25 mai HSCT
- 04 juillet
- 29 août
- 26 septembre HSCT

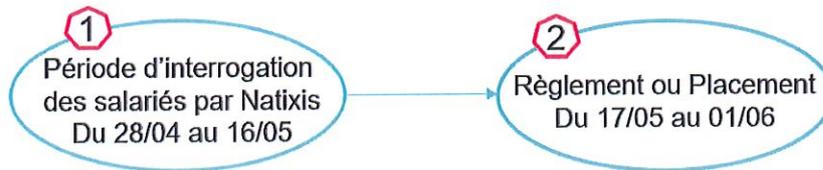
4. Epargne Salariale

Cette année l'épargne salariale a débuté par l'intéressement

● Intéressement : **61 137 €** ✉



● Participation : **277 788,09 €** ✉



Pour les **nouveaux salariés** :
- 1^{er} courrier postal : explications connexion Natixis
- 2^{ème} courrier postal : identifiant et code

5. Présentation du baromètre d'engagement 2023

Une nouvelle campagne débutera du 08 mai jusqu'au 28 mai 2023.

L'objectif est de donner une dynamique d'amélioration de l'engagement et du sentiment d'appartenance au Groupe. Beaucoup de renouveau au cours de l'année 2022 : caisse automatique, borne, alarme (mise en place définitive sous un mois), salle de repos, téléphonie, et salle de pause prochainement.

Nous souhaitons travailler une approche managériale différente afin de répondre aux différentes sollicitations des agents mais aussi des managers.

Le baromètre est à l'échelle mondiale (participation 2022 secteur bourgogne 76%, l'objectif 2023 est de 80 %).

Tous les collaborateurs Keolis présents au 31/01/2023 seront interrogés.

Le questionnaire est commun pour tous les Keolis.

6. Point fiche de paie

La direction fait part de la valorisation des heures absences ; du mode de calcul possible lors des différents types d'absences.

ex : calcul fait sur un 140V avec 16ans d'ancienneté

Fiche de paie				
	Nombre	Base	Taux Salarial	Montant
Grève	7,5	15,362	-	115,22 €
Congé (j)	1	89,56046		89,56 €
Maladie (j)	1	77,5781		77,58 €

Taux horaire	
Taux Journalier au 1/26	
Taux Journalier au 1/30	

Traduction en heure		
Nb heure	Taux	Montant
7,5	15,362	115,22 €
5,83	15,362	89,56 €
5,05	15,362	77,58 €

On retrouve bien le même taux quelque soit l'absence

Taux	Salaires de Base + Majoration Ancienneté + Forfait Amplitude
	151,67

Le calcul maladie se fait directement par la paie.

Taux horaire = salaire de base + majoration ancienneté + amplitude / le nombre d'heures prévues au contrat de travail.

Une notice explicative sur le changement d'affichage du bulletin de salaire accompagnera les prochaines fiches de paie :

- regroupement en un seul montant des lignes salaire de base et majoration ancienneté (pour correspondre à la grille salariale « transport de voyageurs »)
- les cotisations mutuelle salarié et mutuelle famille seront l'une à côté de l'autre
- les feuilles de décomptes prendront une nouvelle pagination, création des colonnes heures de délégation et RTT (repos dû) ; l'ancien tableau récapitulatif restera pendant 2/3 mois

7. Clôture enquête pour harcèlement

L'enquête est close, toutes les personnes concernées ont été vues et entendues.
Les personnes concernées seront averties du résultat individuellement.

Questions des membres du CSE :

Points en attente :

8. Les conducteurs scolaires du secteur de Mirebeau demandent quand ils se verront attribuer leur semaine d'après-midi de disponible prévue dans leur roulement ?

Aujourd'hui ce poste est vacant mais la direction informe qu'une annonce va être posée plus localement.

9. Nous attendons toujours une réponse sur les repos hebdomadaires /année, dossier en cours depuis un an, aurons-nous un jour une réponse ?

La direction informe que la réponse reçue du service juridique de Keolis ne correspond pas à nos attentes respectives. Afin de clore le dossier, la direction va faire parvenir aux membres du CSE un projet de note interne qui sera débattue, validée ou non lors de la prochaine réunion.

Maintenance :

10. Serait-il possible d'ajouter des accoudoirs dans les véhicules ?

Comme mentionné lors de réunions précédentes pour les véhicules Divia, tous les sièges chauffeurs ne peuvent être équipés.

La direction a pris note de la demande pour également équiper les sièges chauffeurs des cars. Elle va faire lister ceux ayant une prédisposition à pouvoir en avoir.

Exploitation :

11. Dans le cadre de la démarche de la dématérialisation des documents, comment nos attestations de repos vont-elles nous parvenir ?

En cas de contrôle, peut-on présenter nos feuilles de route sur le téléphone ?

Nous ne sommes pas contre cette dématérialisation. Par contre, il faudra nous fournir des smartphones.

La direction informe que lors d'un contrôle la présentation des plannings sur l'application My Service fait foi. Elle va également voir pour y incorporer les attestations de non conduite.

Administratif :

- 12. Connaissons-nous déjà le montant de la participation et de l'intéressement ? L'an dernier, à la même époque, Natixis avait déjà envoyé des courriels aux salariés.**

Se référer au point direction ci-dessus.

- 13. Heures de grève : Où en est la demande explicative sur le taux horaire appliqué d'un jour de grève ? Pourquoi sommes-nous décomptés sur une journée de travail théorique et non sur la valeur d'un jour modulé, soit 5h50 (35 heures/semaine sur 6 jours = 5h50) ?**

La direction a fait part du mode de calcul dans les points directions.

La déduction du temps est celle convenue par la loi : le temps de travail normalement à effectuer par le salarié.

- 14. En date du 06 février 2023, la FNTV a signé un accord de revalorisation des frais de déplacements. Cette augmentation devait entrer en application au 1er mars, comment cela se fait-il que nous n'en ayons pas été destinataires ?**

La direction informe qu'une mise à jour avait été programmée pour la période à partir du 21 mars, mais sera faite en rétroactif à partir du 21 février.

- 15. Un nouveau barème kilométrique officiel entre en vigueur, nous demandons qu'il soit mis à jour pour les frais de déplacement pour ceux qui utilisent leur véhicule personnel.**

La direction informe que le nouveau barème a été transmis, la mise à jour est faite.

Œuvres Sociales :

- 16. Point sur la journée du 7 mai au parc Astérix : vu la rapidité des places prises, quel est le nombre de chauffeurs ?**

Avant de bloquer les inscriptions n'aurait-il pas été judicieux de demander un deuxième véhicule ?

Les personnes responsables de l'organisation de cette journée ont informé l'ensemble de l'assemblée que la vente des places s'est faite très rapidement.

Compte tenu de la période de lancement, juste avant les vacances, l'annonce n'a pu parvenir à l'ensemble du personnel ; il a été convenu l'ajout d'un deuxième véhicule donc de réouvrir à la vente des places ; avec néanmoins une date limite au 1er mai 2023.

- 17. Arrêt d'une date pour une journée Food-Truck.**

L'ensemble de l'assemblée a convenu d'une date : le 29 juin 2023.

- 18. Présentation d'un budget prévisionnel CSE œuvres sociales et fonctionnement.**

La trésorière pour donner suite au bilan des comptes 2022, nous présente le budget prévisionnel de l'année 2023 ainsi que la trésorerie respective.

La bonne gestion et la bonne tenue des comptes 2022 permettent aux vues du prévisionnel 2023 l'attribution d'une carte cadeau d'une valeur de 40€ pour 2023.

19. Organisation du bureau du CSE pour donner suite à la venue d'un 3ème syndicat : matériel (armoires, boîte aux lettres, coffre...), documents et logiciels CSE, documents syndicaux.

Tous les logiciels, tous les documents, armoires et matériel sont accessibles à tous les membres du CSE, sauf l'armoire CGT.

20. Présentation du nouveau document pour une demande de billetterie.

Un bon de commande « billetterie » a été présenté par notre trésorière afin de permettre aux salariés non présents aux heures d'ouvertures du CSE d'obtenir des billets.

La commande prête, le salarié est informé par téléphone pour convenir d'une date de remise.

21. Questions Diverses

- La ligne 111 qui est à la demande le samedi matin est figée sur les feuilles de routes.

L'exploitation informe qu'elle était restée figée en début d'année scolaire afin de permettre aux usagers de ne pas être pris au dépourvu. Dès maintenant elle passe « à la demande » sur les feuilles de route.

- Un membre du CSE demande où en sont les NAO compte tenu que nous n'avons aucune nouvelle.

La direction informe qu'un courrier officiel et explicatif va être fait très rapidement, une fois les NAO signées

Prochaine réunion :

- Jeudi 25 mai 2023

Fin de séance 13h35

Le président du CSE
Laurent CHAPUS



Le secrétaire du CSE
Christian KERVADEC

